

mort en 1460. Il laissa en manuscrit plusieurs ouvrages estimés qui furent publiés en 1520, et parmi lesquels on cite : *De bello Hispano*, relation de la guerre des Génois contre le roi d'Espagne Alphonse V, et dont on a comparé le style à celui des *Commentaires* de César, que Braccelli avait pris pour modèle.

BRACER v. a. ou tr. (bra-sé). Piler, broyer. ■ Préparer. ■ Vieux mot.

BRACH et mieux **BREAK** s. m. (brék — de l'angl. *to break*, dompter). Voiture pour dresser les chevaux : *Le chemin de fer a supprimé les bertines, les daumonts, les breaks, tous ces pittoresques véhicules qui donnaient à la fête une physionomie originale.* (E. Texier.)

BRACH (Pierre de), sieur de la Motte-Montusson, avocat et poète français, né à Bordeaux en 1549. Très-jeune encore, il publia un recueil de sonnets, d'odes, de poèmes descriptifs et autres, qui ne manquent ni de grâce ni de naturel. Plus tard, il traduisit en vers français l'*Amitié* du Tasse, quelques pièces de l'*Arioste* et quatre chants de la *Jérusalem déliée*. Il eut pour amis du Vignau et Saluste du Bartas, poètes comme lui et ses compatriotes.

BRACHANTHÈME s. m. (bra-kan-tè-me — du gr. *brachus*, court; *anthémôn*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénecionidées, voisin des chrysanthèmes, et comprenant une seule espèce.

BRACHE s. f. (bra-che). Métrol. Mesure de longueur, syn. de BRASSE.

— Minér. Nom donné aux galeries d'écoulement par les mineurs de l'Isère.

BRACHÉLIE s. f. (bra-ké-li — du gr. *brachus*, court). Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant une seule espèce, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

BRACHÉLYTRE adj. (bra-ké-li-tre — du gr. *brachus*, court; et de *elytre*). Entom. Qui a les élytres plus courts que l'abdomen.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères dont les élytres sont plus courts que l'abdomen, et qui renferme les staphylins et beaucoup d'autres genres d'insectes très-agiles : *Les BRACHÉLYTRES sont en général très-voraces.* (Duponchel.)

— Encycl. Entom. Les *brachélytres* forment, selon Cuvier, la deuxième famille des coléoptères pentamères. On les a ainsi nommés parce qu'ils ont des élytres beaucoup plus courts que leur abdomen; leurs ailes, néanmoins, sont assez longues quand elles sont développées; mais, à l'état de repos, ils les replient sur elles-mêmes en plusieurs parties. Les autres caractères sont : forme aplatie et allongée; tête large, avec antennes courtes et mandibules avancées; prothorax court; abdomen long; pattes grêles, avec tarses antérieurs dilatés; anus garni de deux vésicules coniques et velues, d'où s'échappe une vapeur subtile sentant le musc ou l'éther sulfurique. La plupart des *brachélytres* relèvent en courant leur abdomen, et quelques espèces le ramènent sur le dos, au point d'affecter alors la forme globuleuse. On les trouve dans le terreau, le fumier, les matières excrémentielles, les plaies des arbres, les champignons; cependant quelques-unes des plus petites espèces vivent sur les fleurs. Ils sont, en général, très-agiles, et quoiqu'ils ne fassent pas souvent usage de leurs ailes, ils peuvent voler avec légèreté. Les larves ressemblent beaucoup à l'insecte parfait; elles se changent en nymphes, comme celles de tous les coléoptères, mais on n'a pu jusqu'ici en observer qu'un petit nombre.

Linné n'en connaissait que vingt-six espèces, dont il formait le genre staphylin; mais M. Erichson en a décrit près de seize cents, qu'il divise en onze tribus. Latreille les avait partagées en cinq tribus, savoir : les fissilabres, les longipalpes, les denticurés, les aplatis et les microcéphales. Dans la première tribu, il range les oxyptères, les astrapées, les staphylins, les lathrobies, etc. La tribu des longipalpes comprend les podères, les stènes, les proboscidiens; parmi les denticurés, il compte les oxytèles, les zizophores, les prognathes, les coprophiles; la tribu des aplatis comprend les genres : omalies, lestées, micropèdes, protéines, aléochares; et celle des microcéphales se compose des tachinés, des tachypores, des loméchuses, dont plusieurs espèces vivent avec les fourmis rouges.

BRACHER s. m. (bra-ché — rad. *brachet*). Valet de chiens. ■ Vieux mot.

BRACHÈRE s. m. (bra-chère; du lat. *brachium*, bras). Art milit. Syn. de BRASSARD.

BRACHET s. m. (bra-ché). Vén. Chien de chasse. ■ Vieux mot.

BRACHET (Théophile), sieur de La Milletière, né vers 1596, joua un rôle important, sinon glorieux, dans l'histoire du protestantisme. Le peu de succès qu'il obtint au barreau le jeta dans l'étude de la théologie, et il parvint, grâce à son humeur intrigante, à se faire nommer ancien de l'Eglise de Charenton. En 1620, il était député de l'île-de-France à l'assemblée politique de La Rochelle, qui le prit pour secrétaire et l'envoya en Hollande avec La Chapellière, pour solliciter des secours des états généraux.

Les circonstances étaient graves; la guerre menaçait d'éclater entre protestants et catho-

liques. Tilenus adressa à l'assemblée de La Rochelle un avertissement concluant à la soumission au roi. Brachet répondit à cet avertissement dans un *Discours des vraies raisons pour lesquelles ceux de la religion en France peuvent et doivent, en bonne conscience, résister par armes à la persécution ouverte* (1622, in-8°). La chambre de l'édit, siégeant à Bézières, condamna ce livre au feu en 1626. Il est divisé en trois parties : 1° On veut détruire la religion protestante en France; 2° l'édit de Nantes est un contrat; le roi l'ayant violé, la partie intéressée a le droit de se révolter; 3° point de paix sans l'expulsion des jésuites et la convocation d'un concile national.

La Milletière fit partie de l'assemblée tenue à Milhau en 1625, assemblée où furent débattues les conditions de la paix. Arrêté à Paris, comme agent du duc de Rohan, le 23 juillet 1627, il fut enfermé à la Bastille, d'où il sortit le 3 janvier 1628 pour être dirigé sur Toulouse. Le parlement le condamna à mort; mais, par faveur particulière du roi, la sentence ne fut pas exécutée. Bien mieux, quatre ans après, La Milletière fut libéré avec une pension de 1,000 écus. Dès ce moment, gagné et vendu, il devint l'agent de la cour auprès de ses anciens coreligionnaires. Il avait publié, en 1628, une *Lettre à M. Rambours, ministre du saint Evangile, pour la réunion des évangéliques aux catholiques* (Paris, 1628, in-12), qui laissait pressentir sa trahison. Il publia, en 1634, en latin, un écrit plus significatif encore, sous ce titre : *Discours des moyens d'établir une paix en la chrétienté par la réunion de l'E. P. R. (l'Eglise prétendue réformée), proposé à M. le cardinal de Richelieu* (Paris, in-4°). Cet écrit souleva parmi les protestants une indignation universelle, qui s'accrut encore quand La Milletière publia son *Christianæ concordie inter catholicos et evangelicos in omnibus controversiis instituendæ consilium* (1636, in-8°). Daillé le réfuta, et La Milletière répliqua par un ouvrage intitulé : *le Moyen de la paix chrétienne en la réunion des catholiques et des évangéliques sur les différends de la religion* (1637, in-8°). Dans cet ouvrage, La Milletière donnait raison à l'Eglise catholique sur tous les points controversés. Le synode d'Alençon lui signifia que, s'il continuait, « il serait retranché de la communion des Eglises réformées. » Mais pouvait-il ne pas continuer, puisqu'il voulait se maintenir dans les bonnes grâces de Richelieu ? Il se présenta cependant au synode national de Charenton, réuni en 1644, et demanda des juges. On lui en donna deux, auxquels on adjoignit Amyraut. La conférence n'eut aucun résultat. Alors le synode ordonna qu'il fût excommunié du haut de la chaire, ordonnance qui fut exécutée le dimanche suivant, 29 janvier 1645, par Théophile Rossel, ministre de Saintes. Quand La Milletière quitta l'assemblée, le président le salua par ces mots de Jésus : « Fais bientôt ce que tu fais. — Je ne suis pas Judas, répondit l'apostat. — Non, monsieur, reprit Garissoles, car Judas avait la bourse, et vous la cherchez. » Il abjura publiquement en 1645, et mourut en 1665, emportant la haine des protestants et le mépris des catholiques. Tallemand des Réaux dit de lui : « C'est un homme d'esprit et qui sait, mais assez confusément; bonhomme, mais vain, et qui a quelque chose de dément dans la tête. »

On a de lui quarante ouvrages environ. Nous nous contenterons d'en mentionner quelques-uns, outre ceux que nous avons déjà cités : *Response à M. Amyraut sur une conférence amiable pour l'examen des moyens par lui proposés pour la réunion avec les catholiques* (Paris, 1638, in-8°); *Amiable éclaircissement avec M. Mestrezat sur la vérité de la doctrine des catholiques touchant les mérites et la justification du fidèle* (Paris, 1638, in-12); *Sommaire de la doctrine catholique du franc arbitre, de la grâce, de la prédestination divine et de la justification du fidèle* (Paris, 1639, in-8°); *la Facilité de réunir et de réformer l'Eglise* (Paris, 1642, in-8°); *la Paix de l'Eglise fondée sur la vérité de la foi catholique* (Paris, 1646, in-8°); *l'Extinction du schisme* (Paris, 1650, in-8°).

BRACHET (Auguste), écrivain français, né à Tours en 1844. Il suivit à Paris les cours de l'Ecole de droit et de l'Ecole des chartes, et entra de bonne heure à la Bibliothèque impériale, qu'il ne tarda point à quitter pour se livrer à des travaux purement scientifiques. Il aborda l'étude des littératures comparées, en particulier celle de l'histoire du moyen âge, et débuta par un essai sur la poésie lyrique du XIII^e siècle : *Etude sur Bruneau de Tours, trouvère du XIII^e siècle* (Paris, 1865, in-8°). Il se livrait en même temps à des recherches de philologie comparative sur l'origine des langues issues du latin, et publia, en 1866, une *Etude sur le rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes* (Leipzig, in-8°). Il a collaboré, dès la fondation, à la *Revue critique d'histoire et de littérature* (recueil destiné à propager chez nous les résultats de l'érudition allemande), ainsi qu'à *Jahrbuch für Romanische Literatur*. En même temps, il collaborait activement à divers journaux démocratiques, et réclamait dans l'*Opinion nationale* et dans l'*Avenir national* la liberté de l'enseignement supérieur, la réforme des facultés françaises à l'instar des universités allemandes, et l'introduction dans notre enseignement des méthodes de l'Alle-

magne. On annonce, du même auteur, comme devant paraître incessamment, une histoire de notre langue, sous le titre de : *Grammaire historique de la langue française, et un Essai sur les réformes de l'enseignement supérieur.*

BRACHI (Jacques), médecin italien, né à Venise, mort en 1737. Il exerça successivement son art dans sa ville natale et à Milan, et il composa divers ouvrages, notamment : *Pensieri fisico-medici circa gli animali che muojono nei recipienti vacui d'aria* (Venise, 1685); *Saggio de osservazioni circa alcuni fenomeni del baroscopio* (Venise, 1705).

BRACHIA, nom latin de l'île Brazza.

BRACHIAL, **ALE** adj. (bra-ki-al, a-le — lat. *brachialis*, même sens, formé de *brachium*, bras). Anat. Qui a rapport, qui appartient au bras : *Muscle BRACHIAL. Nerfs BRACHIAUX. Artères BRACHIALES.*

BRACHIALE s. f. (bra-ki-a-le). Fortif. Pièce de fortification qu'on appelait aussi BRAIE.

BRACHIDE s. m. (bra-ki-de — du gr. *brachidion*, dim. de *brachion*, bras). Hist. nat. Petit bras ou petit appendice en forme de bras.

— Moll. Chacun des tentacules de la paire externe, chez les néralides.

BRACHIDÉ, **ÉE** (bra-ki-dé — du gr. *brachidion*, bras; *eidōs*, aspect). Hist. nat. Qui est en forme de bras : *Nageoires BRACHIDÉES.*

BRACHIÉ, **ÉE** adj. (bra-ki-é — du lat. *brachium*, bras). Hist. nat. Qui est muni de bras ou d'appendices en forme de bras. ■ Qui a la forme d'un bras.

— Bot. Se dit des rameaux qui forment de chaque côté de la branche ou de la tige des angles droits, ou très-ouverts, et sont ainsi disposés en forme de croix : *Rameaux BRACHIÉS.*

BRACHIELLE s. f. (bra-ki-è-le — du lat. *brachium*, bras). Crust. Genre de lernées.

BRACHIERE s. f. (bra-ki-è-re — du lat. *brachium*, bras). Usité dans la locution : *Brachières de mailles*, Manches en mailles ou anneaux de fer entrelacés, que les chevaliers du moyen âge ajoutaient à leur haubert pour défendre les bras, et qui s'étendaient quelquefois jusqu'à l'extrémité des doigts.

BRACHINE s. m. (bra-ki-ne — du gr. *brachus*, court). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques : *Les BRACHINES se trouvent ordinairement sous les pierres.* (Duponchel.) *Le BRACHINE pétard se plait sous les pierres, dans les lieux secs et chauds des environs de Paris.* (Boitard.) *En Afrique, il y a des BRACHINES assez gros pour brûler sensiblement les doigts de l'observateur qui s'en empare.* (Boitard.)

— Encycl. Une particularité physiologique permet de reconnaître facilement ces coléoptères : l'extrémité de l'abdomen est très-mobilité et contient un appareil à l'aide duquel, lorsqu'ils sont inquiétés, ils lancent une liqueur corrosive, volatile, accompagnée de fumée et d'une petite explosion, et pouvant se renouveler plusieurs fois. Cette liqueur jaunit la peau sur laquelle elle tombe, et produit même, quand elle provient d'une espèce de grande taille, une brûlure assez douloureuse. Quand on excite l'insecte, les glandes contenant la liqueur se vident peu à peu, et, après un certain nombre de coups, il n'y a plus d'explosion, mais seulement un peu de fumée. Les *brachines* habitent surtout les pays chauds; on trouve néanmoins en France quelques espèces qui, au printemps, se rassemblent en assez grand nombre sous les pierres. Leurs noms vulgaires, TRAILLEUR, PISTOLET, BOMBARDE, etc., rappellent la propriété décrite ci-dessus.

BRACHINIDE adj. (bra-ki-ni-de — de *brachine* et du gr. *eidōs*, aspect). Entom. Qui ressemble au brachine.

— s. f. pl. Famille de carabiques, renfermant neuf genres, qui ont pour type le genre brachine.

BRACHIO s. m. (bra-ki-o). Mamm. Nom qu'on donne, dans certaines contrées, aux petits de l'ours.

BRACHIOCÉPHALE adj. (bra-ki-o-cé-fa-le — du gr. *brachion*, bras; *kephalē*, tête). Moll. Qui porte des bras sur la tête.

— s. m. pl. Classe de céphalophores dont la tête est munie de bras ou tentacules.

BRACHIOCÉPHALIQUE adj. (bra-ki-o-sé-fa-li-ke — du gr. *brachion*, bras; *kephalē*, tête). Anat. Usité dans la locution : *Tronc BRACHIOCÉPHALIQUE*, Tronc artériel qui fournit des vaisseaux à la tête et au bras.

BRACHIOCUBITAL, **ALE** adj. (bra-ki-o-ku-bi-tal, a-le — du lat. *brachium*, bras; *cubitus*, coude). Anat. Qui appartient au bras et au coude.

— s. m. Ligament qui sert d'attache commune au bras et au coude.

BRACHIODERMIE adj. m. (bra-ki-o-dér-mi-ain — du gr. *brachion*, bras; *derma*, peau). Anat. Se dit d'une portion du muscle peussier.

BRACHIOLE s. f. (bra-ki-o-le). Bot. Syn. de BRACHYLOTE. ■ On trouve aussi BRACHIOLE.

BRACHIOLE, **ÉE** adj. (bra-ki-o-lé — dim.

du lat. *brachium*, bras). Hist. nat. Pourvu d'appendices en forme de petits bras. *Astérie BRACHIOLE.*

BRACHION s. m. (bra-ki-on — du gr. *brachion*, bras). Infus. Genre d'infusoires, confondu autrefois avec les vorticelles : *Les BRACHIONS sont longs de deux à quatre dixièmes de millimètre, et vivent dans les eaux stagnantes.* (Dujardin.)

BRACHIONCOSE s. f. (bra-ki-on-kò-ze — du gr. *brachion*, bras; *ogkos*, tumeur). Pathol. Sorte de tumeur qui se forme sur le bras.

BRACHIONÉ, **ÉE** adj. (bra-ki-o-né — rad. *brachion*). Infus. Qui ressemble à un brachion. ■ On dit aussi BRACHIONIDE.

— s. m. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre brachion.

BRACHIONNIEN, **IENNE** adj. (bra-ki-on-ni-ain, i-è-ne — rad. *brachion*). Infus. Qui tient du brachion.

— s. m. pl. Famille de systolides nageurs cuirassés, ayant pour type le genre brachion.

BRACHIOPITHÈQUE s. m. (bra-ki-o-pi-tè-ke — du gr. *brachion*, bras; *pithekōs*, singe). Mamm. Genre de singes, comprenant les orangs et les gibbons, animaux dont les bras sont très-longs.

BRACHIOPODE adj. (bra-ki-o-po-de — du gr. *brachion*, bras; *pous*, *podos*, pied). Zool. Dont les bras servent de pieds.

— s. m. pl. Classe de mollusques renfermant les térébratules et quelques autres genres, dont les pieds sont représentés par deux bras servant d'organes de respiration et de locomotion.

— Encycl. Le nom de *brachiopodes* a été créé par Duméril et adopté par Cuvier, pour une classe de mollusques que Lamarck appelle *conchifères*, et dont de Blainville a fait l'ordre des *palléobranches*. Ils ont un manteau à deux lobes et toujours ouvert; au lieu de pieds, deux bras charnus, ciliés et rétractiles; leur bouche est entre les bases de ces bras, et l'anus sur un des côtés; deux cœurs aortiques, un canal intestinal replié autour du foie, et des branchies consistant en de petits feuillets autour de chaque lobe de la face interne; système nerveux mal connu. Tels sont les caractères de ces mollusques, qu'on trouve rarement vivants, parce qu'ils habitent le fond de la mer, mais dont il existe beaucoup d'espèces fossiles. On les divise en trois genres : lingule, térébratule et orbicule. Quelques naturalistes distinguent encore les genres spirifère, strygocephale, producte, mage, thécidie, cranie et calceole.

BRACHIOPTÈRE adj. (bra-ki-o-ptè-re — du gr. *brachion*, bras; et *pteron*, aile, nageoire). Ichtyol. Qui a des nageoires en forme d'aile.

— s. m. pl. Famille de poissons dont les nageoires sont en forme de bras.

BRACHIO-RADIAL adj. (bra-ki-o-ra-di-al — du gr. *brachion*, bras, et de *radius*). Anat. Qui appartient au bras et au radius : *Muscle BRACHIO-RADIAL.*

— s. m. Ligament latéral externe de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOSTOME adj. (bra-ki-o-sto-me — du gr. *brachion*, bras; *stoma*, bouche). Zooph. Dont la bouche est munie de bras prenants.

— s. m. pl. Famille de polypes dont la bouche est munie de bras prenants.

BRACHIOTOMIE s. f. (bra-ki-o-to-mie — du gr. *brachion*, bras; *tomē*, section). Chir. Amputation du bras.

BRACHISTOCHRON ou **BRACHYSTOCHRON** s. f. (bra-ki-o-sto-kro-ne — du gr. *brachistos*, le plus court; *chronos*, temps). Géom. Courbe que doit suivre un corps pesant pour parvenir d'un point à un autre dans le moindre temps possible : *Jean Bernoulli proposa le fameux problème de la BRACHISTOCHRON.* (Mag. pitt.)

— Adjectif. Courbe BRACHISTOCHRON.

— Encycl. La *brachistochrone* est la courbe de plus vite descente, c'est-à-dire celle que doit suivre un mobile pour aller d'un point à un autre dans le moindre temps possible. La vitesse au point de départ étant nulle, le théorème des forces vives donne pour la valeur du produit du carré de la vitesse acquise au bout d'un temps quelconque, par la masse du mobile, le double du travail de la pesanteur pendant ce temps, ou, en divisant par la masse :

$$V^2 = 2g(z_0 - z),$$

z_0 , désignant l'altitude du point de départ, et z celle du point où se trouve le mobile. La vitesse V étant exprimée par $\frac{ds}{dt}$, la formule précédente donne

$$dt = \frac{1}{\sqrt{2g}} \frac{ds}{\sqrt{z_0 - z}},$$

où s désigne l'arc déjà parcouru par le mobile.

Quelle que soit la courbe suivie par le mobile, si, outre l'axe des z déjà déterminé de direction, on prend dans un plan horizontal deux autres axes rectangulaires, l'élément ds de l'arc de la courbe sera représenté par

$$ds = -dz \sqrt{1 + \left(\frac{dx}{dz}\right)^2 + \left(\frac{dy}{dz}\right)^2};$$